

DICOROCK

DROGUES STORE

Dictionnaire rock,
historique et politique des drogues

ARNAUD AUBRON

Préface d'Anne Coppel

DON  QUICHOTTE

DROGUES STORE

QUI SAIT...

Que la noix de muscade est un hallucinogène puissant? **Que Steve Jobs fut un grand amateur de pétards et d'acide?** Que l'État français a vendu de l'opium dans ses colonies? **Que certains Indiens se shootent à la morsure de serpent?** Que le premier trafiquant de cocaïne colombien était une femme? **Que George Washington cultivait du chanvre?** Qu'un joint désignait à l'origine une fumerie d'opium?

Cannabis, alcool, cocaïne, caféine, tranquillisants..., les drogues font partie de notre quotidien. De A comme Abstinence à Z comme Zoo, en passant par Boeing d'Air Cocaïne, Guerres de l'opium, Poppers ou, plus surprenant, Urine, Cucaracha, Herbe du pendu, Mitterrand, Deux feuilles, Pécho, etc., ce dicoRock dresse un tableau complet de la planète drogues, sous ses aspects historique, scientifique, politique et philosophique.

Après dix années à *Libération*, **Arnaud Aubron** a cofondé, en 2007, avec d'autres anciens de *Libé*, le site d'information participatif Rue89. Il est aujourd'hui rédacteur en chef aux *Inrockuptibles*. Il anime parallèlement depuis 2005 le blog *Drogues News*, traitant aussi bien de géopolitique, de culture que de débats de société.



9 782359 490664

DROGUES STORE DICT
AUBRON A
SVG 10

PRIX EDITI

20,20 EL

ISBN

Imp



9 782359 490664

CULTURES MODÈS VIE
*9447 026592 02582793 121255 35

19,90 €

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	9
Avant-propos.....	15
Dictionnaire.....	25
Pour la descente	379
Ils ont osé le dire	380
Tableau des stupéfiants	385
Glossaire par produits	390
Bibliographie.....	393
Remerciements	398

IS

E

gue

DI

CANNABIS SANS FRONTIÈRES

Dix ans après la candidature du militant antiprohibitionniste Jean-Pierre Galland sur la liste écologiste pour les européennes, un autre écolo, Farid Ghehioeche, se présentait aux européennes en Île-de-France au nom de l'antiprohibitionnisme. Mais cette fois avec sa propre liste, montée pour l'occasion : Cannabis sans frontières. Objectif affiché par cet ancien responsable de la commission Drogues des Verts, qui avait pris ses distances avec le parti : « Réveiller le débat sur les drogues et les libertés publiques

en général.» L'association n'ayant pas les moyens d'imprimer des bulletins de vote, les électeurs étaient invités à le faire eux-mêmes depuis le site de Cannabis sans frontières. Ils furent tout de même 3 988 à prendre cette peine.

À l'image de l'ensemble du mouvement antiprohibitionniste français, Cannabis sans frontière a du mal à exister mais tient malgré tout à jour un site Web (cannabissansfrontieres.org) et co-organise en France la Marche mondiale du cannabis, qui a connu un certain succès en 2011. Vieux routier du militantisme festif, Farid Ghehiouche a également tenté une « candidature à la Coluche » à la primaire socialiste de 2011. Il proposait ainsi entre autres mesures, s'il était élu à la présidence, de « faire de l'Élysée un hôpital pour le cannabis thérapeutique ». Destinée à pousser les socialistes à sortir du bois sur la question, cette « candidature pirate » n'eut finalement que très peu d'écho médiatique. Farid Ghehiouche édite aujourd'hui un bimestriel gratuit sur le chanvre : *RBH23* (prononcer à voix haute pour comprendre l'acronyme...). Un journal « qui traite de politique des drogues en général et du cannabis en particulier ». Et, selon son directeur de la rédaction, « il y a tellement d'informations occultées sur ce phénomène que ce journal a vraiment sa place ».

Lire aussi : Apaire (Étienne), Asud, Bruining (Wernard), Coupe, Décentralisation, Deux feuilles, Four twenty, Fumée clandestine, Highlife, Hollande (François), Joint, Joly (Eva), Légalisation, L'empereur est nu, Marche mondiale du cannabis, Nahas (Gabriel), Nice (Mister), OCB, Parvati, Pollinator, Sarkozy (Nicolas), Taxation, Vaporizer

CANNABIS SOCIAL CLUB

Et si l'Espagne avait trouvé la solution miracle pour réguler le marché du cannabis ? Une solution qui présente le double avantage de protéger les consommateurs et le grand public, tout en asséchant le marché noir. Alors que le modèle du coffee-shop à la néerlandaise, qui a échoué à régler le problème du trafic, est remis en cause par le gouvernement conservateur de La Haye, un autre système de régulation moins tapageur se développe en Espagne et remporte un franc succès. Ce modèle, c'est le cannabis social club,

une sorte de coffee-shop version économie solidaire. Ces clubs sont en effet des associations déclarées en préfecture et réservées aux membres payant une cotisation. Ces derniers se fournissent en cannabis auprès d'autres membres du même club qui jouent les cultivateurs pour la collectivité. L'opération ne génère aucun bénéfice et détourne les consommateurs du marché noir, les prix pratiqués étant plus attractifs. Au total, les clubs seraient entre 100 et 300 dans tout le pays, selon un rapport de l'institut de recherche Transnational Institute de janvier 2011. Certains clubs comptent jusqu'à plusieurs centaines de membres. Une structure nationale, la Fédération des cannabis clubs, regroupe une cinquantaine de ces associations de fumeurs autosuffisants. Et le modèle intéresse aujourd'hui les antiprohibitionnistes du monde entier.

L'Espagne a toujours eu une approche tolérante de la question des drogues. En 1973, une jurisprudence de la Cour suprême établissait que la consommation de drogues et la possession en vue de consommer ne constituaient pas un délit. Les limites dans lesquelles les usagers pouvaient détenir ces substances, les acheter en groupe – sans faire de bénéfices – ou même les cultiver, dans le cas du cannabis, étaient laissées à la libre appréciation des procureurs. Mais, près de vingt ans après la chute de la dictature, l'usage de cannabis explosait dans le pays, devenu le plus gros consommateur en Europe, avec la France et la Grande-Bretagne. Le gouvernement de Madrid finit par imposer des amendes pour détention en 1992. La simple consommation, elle, n'était toujours pas incriminée.

L'année suivante, un groupe de militants antiprohibitionnistes adressa une lettre ouverte aux autorités chargées de la lutte antidrogues pour les interroger sur la possibilité légale, dans ce cadre de relative tolérance, de faire pousser du cannabis pour un cercle fermé d'amis. Ce à quoi il leur fut répondu qu'un tel partage, s'il n'engendrait pas de bénéfices, ne serait pas considéré comme un acte criminel. Aussitôt dit, aussitôt fait. Une première plantation communautaire fut montée. Elle dut toutefois être fermée après avoir attiré l'attention des médias et du grand public, rapporte le Transnational Institute. Ses propriétaires ne furent cependant pas condamnés, ce qui ouvrit la voie à de nouvelles expériences. En 2000, les vendanges d'un club cannabis de Bilbao furent à nouveau